

BULLETIN D'INFORMATIONS

Juin 2022



Mot du Maire

Chères Maransinoises, chers Maransinois,

Dans notre bulletin de décembre dernier, je vous adressais des vœux et voyais dans l'année 2022 une année passionnante qui serait marquée par nos travaux touchant à la révision de la carte communale, à l'avenir de notre école, au déploiement de la fibre, à l'arrivée possible des éoliennes dans notre paysage, enfin à la vie associative de notre commune.

Je vous propose donc de faire le point sur ces sujets :

S'agissant de la carte communale, les travaux n'avancent pas aussi si vite que nous le souhaiterions mais il faut admettre que le temps de l'administration est un temps long.

Nous attendons désormais l'inventaire faune/flore des zones en continuité du bourg. Les résultats devraient nous être communiqués fin juin au plus tard et sauf mauvaises surprises (identification d'une espèce patrimoniale, d'une plante rare...), une présentation d'un projet de zonage pourrait alors être envisagée en juillet auprès des « Personnes Publiques Associées », à savoir les Services de l'État, l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), la Chambre d'Agriculture, le Conseil Départemental, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), la CALI, les représentants du SCOT, les associations agréées de protection de l'environnement. J'en oublie sans doute. Sans retour négatif particulier de la part des Personnes Publiques Associées, nous pourrions alors proposer un dossier de Carte Communale à notifier officiellement aux partenaires publics en fonction du prochain Conseil Communautaire de la CALI, qui se réunira fin septembre. Une fois validé par la CALI, le dossier de révision sera alors notifié officiellement aux Personnes Publiques Associées. Un délai de 3 mois sera nécessaire avant de lancer l'Enquête Publique qui s'ouvrira pour une durée de 2 mois. Après prise en compte des observations du commissaire enquêteur, la Carte Communale pourra être approuvée en Conseil Municipal, avant d'être à son tour approuvée par la Préfecture de Gironde.

La carte communale serait donc révisée début 2023 : nous saurons alors où construire et comment construire et ainsi, grâce à une carte favorisant le développement urbain en centre bourg, nous pourrions apporter une première réponse aux difficultés que vous rencontrez tous les jours et qui vous conduisent à alerter la mairie : vitesse sur les routes, éclairage des routes, collecte des ordures ménagères, sécurité des enfants pour rejoindre les points de ramassage scolaire.

S'agissant de notre école, nous ne vous cacherons pas la vérité : notre école ne va pas bien, certes pas plus mal que d'autres écoles mais au moins aussi mal que beaucoup d'autres écoles. Il ne faut pas se le cacher, la crise sanitaire a fait remonter toutes les faiblesses de notre organisation. Classes trop petites, circulation des enfants difficile au sein des classes, offre éducative dépendante d'un trop faible nombre d'enseignants, difficulté d'accueillir les enfants en cas d'absence non remplacée d'un enseignant, gestion au jour le jour des enfants présents à la cantine, mais surtout difficulté de communication avec l'inspection académique submergée par la crise des services de l'Education Nationale. Car, au-delà de la situation propre à Maransin, nous faisons face à une situation de crise des services de l'Education Nationale et du métier d'enseignant qui se traduit concrètement par la difficulté de recruter de nouveaux enseignants et donc, corolaire de cette désaffection du métier d'enseignant, par la quasi-impossibilité de remplacement des enseignants absents. S'il ne nous appartient pas de juger des raisons des absences des enseignants, nous ne pouvons que regretter le non-remplacement systématique des enseignants absents. Chaque matin nous nous demandons qui va manquer et qui va être là, chaque matin nous ajustons le nombre de repas à la cantine. Mais si tout ceci est ennuyeux, il est bien plus grave de constater que l'enseignement dispensé à vos enfants se fait désormais en pointillé. Si l'instruction est obligatoire, comment ne pas

se désoler de l'incapacité des services de l'Education Nationale à remplir une de ses missions de base ? Comment ne pas se désoler du manque de communication et de transparence des services de l'Education Nationale ? Jusqu'où tout cela ira, nous n'en savons strictement rien, seule certitude : l'école de la République est en danger. Sachez que dans ce contexte, nous ne baisserons pas les bras mais sachez aussi que l'on nous fait bien comprendre que chacun doit rester à sa place. A nous l'entretien de l'école, les activités périscolaires (garderie, cantine) et surtout ne nous avisons pas de nous approcher de l'école pour essayer d'aider à la résolution des situations de crise. Et pourtant, notre école nous l'aimons : nous avons pour politique de ne pas faire payer la garderie, c'est un choix et comme vous le savez, ce choix n'est pas fait par toutes les communes. Notre cantine est une des moins chères, si ce n'est la moins chère de notre territoire. Nous essayons de toujours être au rendez-vous de nos missions en tant que commune. L'année scolaire 2021-2022, aura été une année *horribilis*, espérons que l'année scolaire 2022-2023 puisse être une année *mirabilis* et espérons que les services de l'Education Nationale pourront enfin sortir de l'ornière dans laquelle ils se trouvent.

S'agissant du déploiement de la fibre optique, nous devrions atteindre la mise à disposition d'une offre fibre pour plus de 75% de la population d'ici la fin de l'année. Jour après jour, des appuis sont plantés sur la commune. Une fois plantés, il convient de poser les points de branchement puis de tirer la fibre optique et enfin de laisser passer un mois pour permettre à Orange de procéder à la réception des travaux pour enfin passer à la commercialisation des prises. Sachez que nous sommes en lien étroit avec les services en charge du déploiement de la fibre, n'hésitez donc pas à vous manifester en mairie en cas de difficulté.

S'agissant des éoliennes, une audience s'est tenue le 31 mai devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux. La société d'exploitation de la Ferme éolienne de la Petite Valade conteste tant le refus de la préfecture de délivrer le permis d'exploiter que le refus de dérogation aux espèces protégées. Nous attendons désormais la décision de la Cour d'appel qui interviendra avant la fin du mois de juin. A noter qu'à l'audience, il a été demandé d'annuler l'arrêté de la préfecture refusant le permis d'exploiter mais aussi de rejeter le recours de la société d'exploitation de la Ferme éolienne s'agissant de la dérogation aux espèces protégées car, d'une part, la raison impérative d'intérêt public fait défaut compte tenu de la contribution modeste du projet en termes de production d'électricité verte et de la part déjà importante d'énergies renouvelables (25%) au niveau de la Région Nouvelle Aquitaine et, d'autre part, de l'insuffisance de recherches de solutions alternatives.

Enfin pour terminer ce rapide tour d'horizon une bonne nouvelle : La population de Maransin atteint un pic quasi historique. Elle est désormais d'environ 1080 habitants, soit plus de 70 nouveaux habitants depuis le dernier recensement. Nous attendons le résultat définitif du recensement qui nous permettra de mieux comprendre qui sont les nouveaux habitants et pourquoi ils sont venus à Maransin. Une bonne nouvelle donc, car depuis 2008, la population de Maransin ne cessait de baisser après un pic de l'ordre de 1070 habitants en 2008.

Mais ce tour d'horizon ne serait pas complet si nous ne faisons pas le point sur les travaux de maintenance et réparation du patrimoine communal. La salle des fêtes se fera une beauté (mise aux normes de l'installation électrique, peinture, réparation de la toiture). Rénovation des tennis : Ils avaient bien mauvaise mine et, si l'un des deux est difficilement réparable, le premier sera remis en service. A vos raquettes donc. Le second sera aménagé en terrain de sport et permettra de pratiquer pour le plus jeunes, football et basketball. Enfin la création d'un stade d'entraînement pour le club de football est en cours d'examen. Les membres de l'association ont démarré les travaux, il faut maintenant passer la main à des entreprises qui pourront nous aider à avancer.

Le conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter de passer de bonnes vacances et de prendre des forces pour une rentrée qui s'annonce sportive et pas seulement sur le terrain de notre stade.

Votre Maire.

Le repas des aînés



Ce 13 mars, nous avons enfin pu réunir nos aînés autour d'une bonne table, dans une ambiance très sympathique. 90 convives, heureux de se retrouver, ont pu apprécier l'excellent repas préparé par notre traiteur maransinois, Jean Jacques Chevrier.

Une animation musicale, quelques pas de danse, une tombola gratuite ont contribué au succès de cette rencontre.

A l'an prochain !

Bonne retraite Fabienne !



Le 1^{er} avril 2022, Fabienne Bouchet a fait valoir ses droits à la retraite après 22 ans passés au service des enfants de notre commune qui l'ont remerciée avec chants et poèmes. L'association des parents d'élèves et la municipalité ont organisé un petit « pot de départ », occasion de lui souhaiter une bonne retraite.

Des nouvelles de notre école

Ce magnifique panneau a été réalisé et offert par notre collègue conseiller municipal Wilfried Verdier, L&M Concept Bois, artisan menuisier à Maransin. Superbe ! Nous le remercions vivement .



Notre école, comme toutes les écoles, a dû affronter le COVID et ses conséquences : Absences des enseignants, des enfants, gestes barrière, pas de brassage donc pas de bus, pas de récréation en commun (la cour était partagée en zones, chaque classe évoluant dans sa zone), pas de repas en commun (3 classes = 3 services de cantine), tests et isolement des cas contacts, ... Une année scolaire en pointillés particulièrement difficile pour tout le monde : enseignants, enfants, parents, agents, Ouf, depuis la rentrée de Pâques, les masques sont partis, espérons pour très longtemps. Le bus de ramassage inter écoles a repris du service et la garderie intercommunale a repris ses quartiers dans notre école. Désormais, les repas seront fournis par notre traiteur local, Jean Jacques Chevrier. Nous avons remplacé notre matériel de cuisine peu adapté à notre nouveau mode de fonctionnement ou fatigué par du matériel neuf : armoire frigo positive, four mixte injection adapté au réchauffage des plats livrés, lave-vaisselle frontal, ... Les repas sont toujours organisés en 2 services ce qui permet aux enfants de prendre leur repas dans le calme.

Bibliothèque

✓ Ateliers récréatifs

Depuis décembre, des ateliers sont régulièrement proposés par Carène au sein de la bibliothèque.



Avec l'aide des membres du conseil municipal, il est proposé aux enfants de Maransin de confectionner des décorations de Noël, de Paques, des cadeaux pour la fête des mamans, et des papas évidemment ! Ces ateliers sont offerts par la commune, et après chaque animation, les efforts fournis par les enfants sont récompensés par une petite surprise !

Voici quelques créations de nos petits Maransinois



Les activités pour ce semestre se termineront avec la fête des Pères

Nous sommes déjà ravis de vous annoncer que celle-ci reprendront le samedi 22 octobre pour préparer Halloween, puis il y aura bien évidemment l'atelier de Noël le samedi 10 décembre.

Nous allons faire perdurer ces activités l'année prochaine, ce sont de merveilleux moments de partage et d'entraide entre les enfants qui permettent d'animer notre jolie bibliothèque, rajeunie l'année dernière.

Inscription conseillée aux ateliers récréatifs auprès de Carène.

Commémoration du 8 Mai.



77^{ème} cérémonie du 8 mai 1945 - Fin de la guerre en Europe

Après plus de cinq années d'une guerre en Europe qui a coûté la vie à des dizaines de millions de personnes, les forces alliées pénètrent en Allemagne en février 1945. Trois jours après le suicide d'Adolf Hitler dans son bunker le 30 avril, les troupes nazies qui défendent Berlin capitulent le 2 mai 1945.

Dans la nuit du 6 au 7 mai, le général Alfred Jodl - chef d'état-major de la Wehrmacht - signe à Reims la capitulation sans condition de l'Allemagne. L'acte de capitulation fixe la cessation des hostilités au 8 mai à 23h01. Un nouvel acte de capitulation du III^e Reich est alors signé à Berlin entre les commandements militaires allemands et alliés. La guerre prend officiellement fin sur le continent européen.

Le rituel veut que chaque 8 mai, Maransin organise une cérémonie de commémoration : ainsi comme le veut la tradition, levée des couleurs, allocution de notre maire Mr Bacci et minute de silence en mémoire des disparus, dépôt d'une gerbe au pied du monument aux morts au son de la marseillaise.



Un grand merci à Louane (8ans) qui a lu son texte avec beaucoup de rigueur, ainsi qu'aux anciens combattants, aux porte-drapeaux, à la gendarmerie, aux pompiers, aux maires de Lapouyade et Tizac de Lapouyade, aux élus.

Merci également aux Maransinois et Maransinoises qui se sont joints à nous pour cette cérémonie du souvenir.

Avec la guerre en Ukraine aux portes de l'Europe, ces commémorations prennent un tout autre écho. "Chacun peut contribuer un petit peu en donnant à ces cérémonies-là toujours beaucoup d'importance"

Après la cérémonie à Maransin, le cortège s'est rendu à Lapouyade et Tizac de Lapouyade pour assister à leurs cérémonies. Un verre de l'amitié a été partagé à Tizac de Lapouyade pour clôturer cette matinée bien chargée.

Les ateliers de l'ASEPT



Pour rappel, l'ASEPT est une association non lucrative financée par les caisses de retraite, qui agit pour préserver la qualité de vie et le maintenir le lien social des personnes de plus de 55 ans pour un vieillissement réussi.

En Janvier, nous vous avons convié à une rencontre de sensibilisation ouverte à tous, à la salle des fêtes de Maransin sur le thème «la santé dans votre assiette », nous vous remercions pour votre participation.

Lors de cet échange, de nombreux participants ont pu s'inscrire et formuler lors souhaits d'ateliers.



A la suite de cet échange, les « ateliers Bien être et équilibre », « Numérique 1 » (découverte), « Numérique 2 » (perfectionnement) ont été mis en place.

« Bien être et équilibre » s'est déroulé sur 12 séances avec gym douce, acquisition de bons réflexes, etc... et s'est achevé le 2 mai au grand regret des participants, et nous avons de nouveaux adeptes au numérique.

En septembre, commenceront un atelier mémoire (du 21 septembre au 16 novembre) et numérique perfectionnement (du 21 septembre au 23 novembre).

Ces ateliers gratuits ont un vrai succès, ils sont encadrés par des professionnels et se déroulent avec assiduité et camaraderie. Vous pouvez continuer à vous inscrire, formuler vos demandes et vous faire connaître auprès de l'ASEPT, de la mairie ou de Mme GINET Karine.

Le recensement de la population 2022

Une opération de recensement de la population s'est déroulée cette année sur la commune. Deux agents recenseurs, habitants de la commune, se sont rendus dans chaque foyer de Maransin pour comptabiliser les habitants et recueillir des informations d'ordre général (âge, profession, moyens de transport utilisés...). Leur travail a permis d'établir la population officielle de la commune.

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes, dépendent le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies... Ces statistiques sont un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales, au niveau local, elles servent à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, infrastructures des transports...). Elles aident également à

cibler les besoins en logements, permettent aux entreprises de mieux connaître leurs clients, aux associations de mieux répondre aux besoins de la population.

Salle polyvalente

Nous sommes en étude d'aménagement et financement des abords de la salle des fêtes et des terrains de tennis : un nettoyage a déjà été fait afin d'évaluer au mieux ce qui peut être fait et à quel coût.

Vous avez peut-être remarqué qu'il n'y a plus d'amas de déchets devant la salle des fêtes. En effet, depuis quelques mois, les poubelles sont réservées et stockées dans la salle des fêtes et sorties uniquement lors du passage du ramassage.



Pour éviter tout dépôt près de la salle des fêtes et devant les habitations, le conteneur de récupération de vêtements a été déplacé à côté des conteneurs à verre donc à quelques mètres de façon à ne pas disperser d'éventuels déchets abandonnés.

Nous comptons sur votre bienveillance pour respecter et faire respecter la propreté de notre commune.

Règles de bien vivre ensemble

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :

- ⇒ les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- ⇒ les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ⇒ les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



Attention aux incinérations

Nous sommes classés en ZONE FORESTIERE :

Les incinérations sont **INTERDITES** systématiquement, à toute époque et à toute heure de l'année.

Obligations d'entretien et d'élagage

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres de toutes espèces, les haies ... qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparative.

Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent.

Article 673 du Code Civil : Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper.

Pour notre sécurité à tous, nous vous rappelons que toutes activités (feux d'artifice, lanternes etc.) sont interdites et doivent faire l'objet d'une demande préalable

Divagation des animaux

Quel que soit l'animal, il est interdit de le laisser divaguer (article 213-2 du code rural), les animaux errants peuvent faire l'objet d'une saisie, par arrêté du Maire et être conduits au chenil de Saint Sauveur de Puynormand.



LE CHENIL DE SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND

1 Petit Champ

33660 Saint Sauveur de Puynormand

05.57.69.69.88

Vous avez perdu ou trouvé un animal : Alertez aussitôt votre mairie et les mairies alentours, gendarmerie, cabinets vétérinaires les plus proches, autres fourrières du département.

Rappelez-vous qu'un animal identifié (par puce ou tatouage) retrouve beaucoup plus facilement son maître.

Attention, un rappel sur les chiens dangereux. Un arrêté préfectoral établissant la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires et détenteurs de chiens de catégorie 1 et 2 a été pris. Cette liste est disponible en mairie. En effet, depuis le 31 décembre 2009, tous les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1° et 2° catégorie doivent avoir obtenu le permis de détention (évaluation du comportement, attestation d'aptitude pour le propriétaire).

Quelle que soit la race de votre chien, il est interdit de le laisser divaguer (article 213-12 du code rural). Les chiens errants peuvent faire l'objet d'une saisie, par arrêté du maire et d'être conduit au chenil.

Tranquillité vacances

La gendarmerie renouvelle son opération « tranquillité vacances ». Pour bénéficier de ce service gratuit qui fonctionne toute l'année, RDV à la gendarmerie de Guîtres au moins 2 jours avant votre départ. Des patrouilles seront organisées près de votre domicile et vous serez prévenu en cas d'anomalie.



Où s'adresser ?

A la brigade de Gendarmerie de Guîtres sur place ou par correspondance :

60 Avenue de l'Isle

33230 Guîtres

En ligne : Site Internet : <http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr>

Courriel : <https://www.contacterlagendarmerie.fr>

Téléphone : 05 57 56 40 35

Les réalisations de 2021

Voici un petit récapitulatif de nos actions en 2021 :

- Immeuble de la poste : dépose ou consolidation de la cheminée.
- Immeuble presbytère : Réhabilitation de la salle de bains, les ouvertures ont été changées, pose d'un volet roulant. Le portail a été refait et repeint, le devis pour le changement de la VMC est accepté, les travaux vont être réalisés.
- Rajeunissement de la bibliothèque : Réaménagement intérieur avec la démolition partielle d'une cloison, la réfection des peintures
- Entretien des voies communales : pose de point à temps en concertation avec les communes de St Ciers d'Abzac et de St Martin du Bois afin de coordonner les actions d'entretien de la voirie communale sur les 3 communes en mutualisant personnels et matériels.
- Matériel : Achat d'un second tracteur.
- Pose de panneaux (50 kms/h) afin de tenter de réguler la vitesse dans notre agglomération.
- Lancement de la carte communale
- Pose d'un plancher en châtaigner au 1^{er} étage de notre clocher.
- Restauration des vitraux de notre église : la première tranche de réparation (vitraux blancs) est terminée.
- Réparation du pont de Grugier

- Parking vélos : mise en place d'un râtelier vélos derrière l'école : certains enfants ne venaient pas à vélo faute d'endroit pour le stationner en sécurité pendant la journée.
- Distribution de colis de Noël à nos administrés âgés de plus de 70 ans
- Goûter de Noël : Chaque année, la municipalité offre un livre à chaque enfant de l'école. Ces cadeaux ont été remis aux élèves par Monsieur le Maire et sa 1^{ère} adjointe dans chaque classe le 17 décembre 2021 et un goûter (chocolat chaud, chouquettes, mandarines, bonbons), servi en extérieur pour respecter les consignes sanitaires, a clôturé la manifestation.

Nous étudions pour 2022 :

Un certain nombre de projets sont à l'étude pour 2022 : Des devis sont demandés, des subventions sont envisagées, mais seule la réalité de nos possibilités financières sera le juge arbitre

En voici un aperçu :

- Création d'un demi-stade d'entraînement
- Salle polyvalente : Charpente, bandeaux, peintures extérieure et intérieure et électricité, changement des ouvertures et baptême « Salle Gérard BERTET ». Cette décision avait été prise lors de la précédente mandature.
- Réhabilitation des tennis et abords de la salle polyvalente : nos 2 courts ne sont pas utilisés parce qu'ils sont très dégradés. Nous avons pensé :
 - Conserver le court de tennis le moins abimé et de le restaurer. Affecter le second court à la création d'une aire multi jeux (foot, basket, volley, ...)
 - Installer deux ou quatre bancs face aux terrains de sport ainsi réaménagés.
 - Développer une aire de jeux pour enfants : dans un premier temps, une tyrolienne et une structure de jeux pourraient être implantées. Il est décidé de différer le reste de cet aménagement afin de pouvoir disposer d'un schéma complet d'aménagement permettant de placer au mieux les équipements à venir. En tout état de cause une somme de 20 000 € sera inscrite au budget 2022.
 - Réaliser un aménagement paysager autour de la salle des fêtes (plantation d'arbres, création de massifs). Notre salle accueille souvent des mariages. Un cadre fleuri, plus agréable que la pelouse actuelle, permettrait les photos et agrémenterait le lieu.
 - De planter une haie le long de la route départementale afin de pouvoir sécuriser la plaine de jeux.
- Entretien de la voirie communale : Comme chaque année, pose de point à temps. Ce travail a été réalisé en mai avec les communes de St Ciers d'Abzac et de St Martin du Bois. Chaque commune a mis à disposition des autres 1 de ses employés et le

groupement a recruté un intérimaire. Les matériels dont disposent les communes (bouille, tracteurs, etc...) sont mutualisés, d'autres loués.

- Le pont de la Métairie, heurté par un véhicule est dégradé. Sa réparation est prévue.
- Abat-sons : Pour protéger le plancher tout neuf dans notre clocher, la pose d'abats sons serait utile. Des devis ont été demandés.

A tout cela, il faut rajouter **l'entretien courant de notre patrimoine communal.**

L'inflation, l'augmentation de l'électricité, du gaz, du fioul... risquent de nous contraindre à revoir nos projets à la baisse...

Vie Locale

Près de chez nous

Voici quelques idées de balades, d'activités à découvrir ou redécouvrir

Le petit train de Guîtres



Nous l'entendons parfois siffler le Week end ou bien le voyons passer...le petit train touristique mais l'avez-vous pris ? L'Association des Amis du Chemin de Fer de la Vallée de l'Isle propose un voyage hors du commun sur l'ancienne voie ferrée. Ambiances sonores qui font le charme des trains à vapeur, sifflets, vapeur et bruits caractéristiques d'un train tel qu'on l'imagine qui enchante les petits comme les grands, menant de Guîtres à Marcenais et donc en passant par Maransin.

Au terminus vous attend une jolie promenade autour des étangs et rivières qui mènent au Moulin de Charlot ou vous pourrez vous régaler ou vous rafraichir.



Tarifs 2022	Aller/retour			Aller simple			PASS FAMILLE	
	Adulte	Enfant(1))	Enfant(2))	Adulte	Enfant(1))	Enfant(2))	2 adul. + 2 enf.(1)	2 adul. + 3 enf.(1)
Jusqu'au 30/06 et à partir du 1/09	12,50 €	7,80 €	gratuit	7,80 €	5,70 €	gratuit	36,40 €	42,60 €
Du 1/07 au 31/08	14,50 €	8,30 €	gratuit	8,30 €	6,30 €	gratuit	41,60 €	47,80 €

(1) Enfant de 5 à moins de 12 ans, (2) Enfant de 0 à 4 ans

Pour plus d'informations, tarifs, dates, évènements, rendez-vous sur le site www.trainguitres.fr ou bien <https://www.tourisme-libournais.com> et par E-mail : commercial.aacfvi@trainguitres.fr

Le vélorail de Guîtres

Pour les plus sportifs l'association propose désormais une activité vélorail



Cette balade en Vélorail vous fera pénétrer dans la forêt Gabaye, de Guîtres à Lapouyade en passant bien sûr à Maransin et retour (2x8,5km). Une belle séance d'oxygénation. Activité parfaite pour les familles. 2 pédaleurs capables feront facilement circuler les vélorails, avec 3 passagers supplémentaires pour un total maximum de 5 places.

Tarif : 30 Euros par vélorail (donc pour 5 personnes).

Pour plus d'informations, tarifs, dates, évènements, rendez-vous sur le site www.trainguitres.fr ou bien <https://www.tourisme-libournais.com> et par mail : commercial.aacfvi@trainguitres.fr

Une balade sur l'eau ?

CKC-ST-SEURIN

Club Canoë Kayak

Base Nautique : La Charbonnière

33660 SAINT SEURIN SUR L'ISLE

Téléphone : 09 50 20 21 79 / mail : contact@ckc-st-seurin.fr

Location Canoë & Kayak sur réservation (mails ou téléphone) Juillet / Aout

Ouvert 5 jours/7 de 10h00 à 18h00 (fermé le lundi et mardi)





ISLE PAGAYE - La Randonnerie

Quai de l'Isle, 33230 Guîtres

Contact : 06 81 41 47 22

www.larandonnerie.fr

Des descentes en canoé, kayak et paddle pour découvrir l'Isle, affluent de la Dordogne au départ de la base nautique de Guîtres. Un dépaysement total pour des excursions accompagnées ou en autonomie.

Croisières commentées à Libourne

Au départ de la bastide de Libourne, accordez-vous une parenthèse pleine de fraîcheur sur la Dordogne. Grâce à une guide conférencière, ce patrimoine naturel et culturel Réserve mondiale de biosphère labélisé par l'UNESCO n'aura plus de secret pour vous. Peut-être aurez-vous la chance de rencontrer le mascaret, ce phénomène naturel rare et spectaculaire !



3 formules de croisières cette année : commentée, apéritive, pique-nique

- 15h à 17h : croisière commentée
- 18h30 à 20h30 : croisière apéritive où vous pouvez acheter au bar : charcuteries, fromages, légumes, boissons
- 11h30 à 13h30 : croisière pique-nique le dimanche où vous pouvez apporter votre pique-nique (pas de boisson alcoolisée)

Croisière de deux heures sur la Dordogne pour les 3 formules : Libourne / Vayres / Libourne

Tarif plein 18,00 €

Forfait Famille (2 adultes et 2 enfants de 6 à 18 ans) Possible

Gratuit (0 à 5 ans) billet obligatoire

Réservations : <https://www.tourisme-libournais.com/reserver-sejour/activites>

Rouler sur l'eau !

Si lorsque vous êtes sur votre vélo, vous avez l'habitude de sortir des sentiers balisés et d'emprunter des terrains accidentés ? à Porchères vous trouverez le meilleur des itinéraires ! Sur la rivière Isle, enfourchez un waterbike pour vivre une expérience unique : du vélo sur l'eau ! À proximité du moulin de Porchères, en plein cœur d'une zone naturelle classée, pédalez en suivant le courant et découvrez ce nouveau moyen de transport pour le moins innovant.



Tarif : 1 heure 14 €

Réservez : <https://www.tourisme-libournais.com/reserver-sejour/activites>

La Calinésie



Espace bien-être dans son lagon détente, ambiance sportive où nager à son rythme dans un environnement moderne et lumineux, en mode ludique dans un lagon de 200 m² dédiés au jeu et à la détente avec sa rivière, ses plaques à bulles, ses canons à eau et son toboggan lumineux de 75 m de long qui saura satisfaire les plus téméraires...

Autant d'espaces et d'ambiances que petits et grands apprécieront pour passer une journée inoubliable à Libourne !

A partir de 3,50 euros par personne.

Possibilité de tarifs préférentiels aux habitants de la Cali

Tarifs et horaires : <https://www.la-calinesie.fr/horaires-et-tarifs/>



Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site internet de la commune :

www.maransin.fr

Notre village est riche en **savoir-faire** !

Artisans, commerçants, indépendants, agriculteurs, nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie. En effet, nous voulons vous aider à vous faire connaître par le biais du site internet et par notre bulletin communal.

Voici le professionnel de la commune mis à l'honneur ce semestre :



Eduquer un chien positivement, c'est vouloir mettre en place entre son chien et soi-même une certaine relation.

Il s'agit de devenir le leader qu'il suivra par choix et non par crainte !

L'éducation positive **en très résumé** est une approche qui met en avant une éducation basée sur une **coopération et non sur de la contrainte ou de l'évitement** !

Il s'agit de montrer au chien ce que l'on attend de lui, ce "qu'il doit faire". Pour cela on va renforcer "les bonnes actions" plutôt que pointer les mauvais comportements, ses erreurs et ses incompréhensions.

Vous désirez nous contacter pour rejoindre notre club ou simplement pour avoir des renseignements et bien rien de plus facile !



ecoleduchiendefamille@gmail.com



www.facebook.com/groups/nosviesdechien